

Questions actuelles

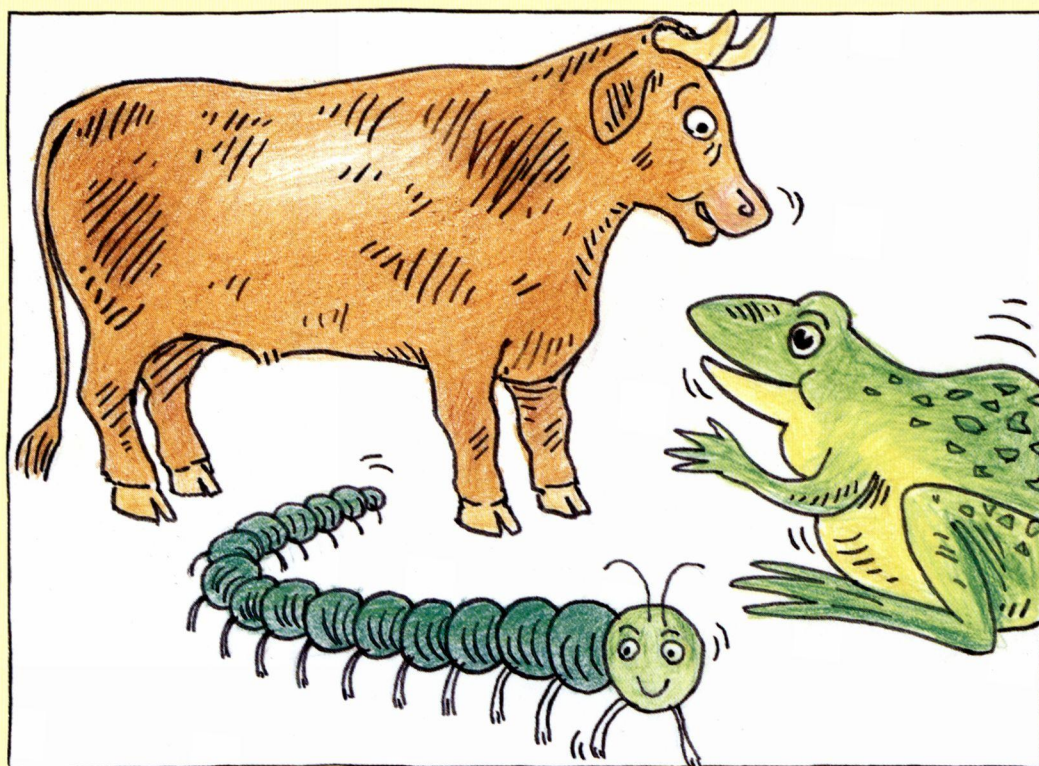
PROGRAMMES D'EPS AU LYCÉE

ENTRETIEN AVEC **Gilles Klein**

Président du
Groupe
Technique
Disciplinaire de
l'Éducation
Physique et
Sportive
(GTDEPS)

Par deux fois déjà cette année, Gilles Klein, président du GTDEPS s'est exprimé dans nos colonnes pour informer les lecteurs de la Revue des développements de sa mission*. On le rappelle, le but de celle-ci est de concevoir l'évolution du projet disciplinaire et plus particulièrement de rédiger les programmes des classes de lycée des voies générale, technologique et professionnelle.

* Nous renvoyons le lecteur aux numéros sur le thème des programmes instauré dans nos colonnes (N° 279, N° 281). Un vrai débat auquel ont participé le SNEP (N° 281) et le syndicat des enseignants (N° 284).



LA GRENOUILLE, LE BŒUF ET LE MILLE-PATTES

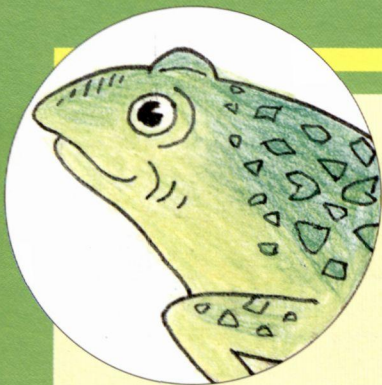
EPS : Depuis notre dernier entretien, la situation de la politique éducative a changé. Quelles sont les conséquences du changement gouvernemental sur votre mission ?

Globalement la rénovation conçue par Claude Allègre se poursuivra. La publication des nouveaux programmes concernera successivement les classes de première et de terminale. Depuis 1981, l'éducation physique et sportive continue donc

d'être associée à l'ambition gouvernementale d'un réexamen complet des contenus d'enseignement. Elle reste l'une des dix matières de l'enseignement commun du lycée. Ce statut aurait pu être contesté. En effet, comme de nombreux ministres de l'éducation des états industrialisés, Claude Allègre était tenté par un statut facultatif de l'éducation physique dans la scolarité post-obligatoire. Il a montré à plusieurs reprises, par exemple dans la presse, combien cette discipline est trop intellectualisée, jouant avec les « référentiels bon-dissants ».

Dans la hiérarchie implicite des disciplines, l'éducation physique serait en quelque sorte *la grenouille qui se veut aussi grosse que le bœuf*. L'idée est souvent partagée chez nos responsables qu'il n'est pas nécessaire d'imposer une activité corporelle à toutes et tous pendant la scolarité post-obligatoire.

Par ailleurs, les politiques ne voient parfois pas l'intérêt de salarier des intervenants au niveau certifié ou agrégé dans le domaine de l'éducation physique quand ils peuvent les remplacer par des intervenants sportifs moins rémunérés.



EPS : Voulez-vous dire que le statut scolaire de la discipline peut être contesté ?

Le détour par l'étude du statut international de l'éducation physique permet en effet d'appuyer cette thèse. Actuellement, la situation internationale de l'éducation physique n'est pas très favorable. Formellement tout pousse à l'optimisme. Par exemple lorsqu'on lit les déclarations officielles des gouvernants : grâce à l'éducation physique le développement personnel et social est unanimement reconnu ; l'orientation vers la santé est valorisée. Les dernières conférences internationales invitent à cet optimisme. Je pense par exemple à l'agenda d'action gouvernementale à Berlin en novembre 99, aux conclusions de la troisième conférence des ministres de l'éducation physique et du sport à Punta del Este en décembre 99 ou encore aux déclarations de l'association européenne des professeurs d'éducation physique (EUPA). En revanche, les mises en œuvre sont plus inquiétantes. Lorsqu'on y regarde de plus près, la plupart des gouvernements cherchent à réduire l'engagement de l'État dans une formation corporelle commune. Les résultats de l'enquête sur le statut de l'éducation physique dans le monde, commanditée par le comité international olympique et conduite par Hardman et Marshall en 1998-1999 montre le repli sensible de notre discipline. Deux axes sont identifiants : tendance à la réduction horaire (notamment dans l'enseignement secondaire), tendance à la spécialisation sportive. Nos travaux menés en relation avec Hardman sur les situations britanniques et françaises indiquent trois tensions qui animent notre discipline. Au plan politique, elle est écartelée entre une centralisation qui cède du terrain et une décentralisation qui favorise l'initiative locale, parfois privée. Au plan institutionnel,

elle est partagée entre des controverses idéologiques et la nécessité d'un consensus national. Au plan théorique, elle s'étire entre la tendance à la « sportivisation » et le maintien d'une formation fondamentale. Ces trois tensions relayées de façon plus ou moins dramatique dans les pays développés entraînent des risques permanents de diminution du statut scolaire de l'éducation physique, parfois posent la question de son exclusion de l'école. L'examen de la situation internationale facilite la compréhension des évolutions françaises. Ainsi la position de

lité. Ils constituent pourtant un rempart essentiel à une position politique et institutionnelle toujours fragile de notre discipline. Mais si vous le voulez bien revenons à l'évolution du dossier des programmes.

EPS : Entre le cabinet Allègre et le cabinet Lang, la situation de l'éducation physique a-t-elle changé ?

Il est trop tôt pour connaître la politique du nouveau cabinet. Cependant deux remarques s'imposent. La perspective à moyen

seignements optionnels qui conduisent vers une professionnalisation. Pour le GTD, l'éducation physique doit être partie prenante de ces organisations particulières d'emploi du temps des élèves.

La remarque vaut aussi d'ailleurs pour l'association aux travaux personnels encadrés (TPE), qui pour l'instant ne concernent pas notre discipline. Mais j'aimerais quitter la dimension politique pour situer l'évolution institutionnelle du dossier.

Comme je m'y étais engagé auprès du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 1^{er} juillet



Claude Allègre n'était pas surprenante. John Major dans le livre blanc de 1995 souhaitait voir réduire l'éducation physique anglaise à un sport collectif et un sport individuel... pour renforcer la culture d'entreprise. Les programmes sont souvent considérés comme des « cadavres exquis » qui ne correspondent pas à la réa-

terme d'une éducation physique facultative s'est estompée. Les programmes préparés en 1999-2000 seront appliqués dans des délais sur lesquels nous reviendrons. Par contre l'enseignement de détermination (option de cinq heures en classe de seconde) souhaité par Claude Allègre pour orienter certains élèves vers les métiers du sport ne sera pas développé. Plus exactement il ne sera pas suivi d'une option obligatoire en classe de première et d'un enseignement de spécialité en classe de terminale.

EPS : Cela modifie-t-il le statut de l'EPS au sein de la scolarité lycéenne ?

Il paraissait essentiel que toutes les disciplines de l'enseignement commun soient complétées d'en-

1999, les programmes parus au bulletin officiel du 12 août ont été mis en consultation durant l'année scolaire passée.

EPS : Pouvez-vous rapidement rappeler la chronologie des opérations durant l'année 1999-2000 ?

Au sein du groupe, nous avons toujours considéré qu'il ne peut exister de bons programmes qu'à la double condition d'un travail acharné sur les notions et les contenus disciplinaires, mais surtout d'une consultation constante des partenaires institutionnels et sociaux. Durant l'année 1999-2000, les membres du groupe technique ont rencontré près de 4000 personnes, cadres, ensei-



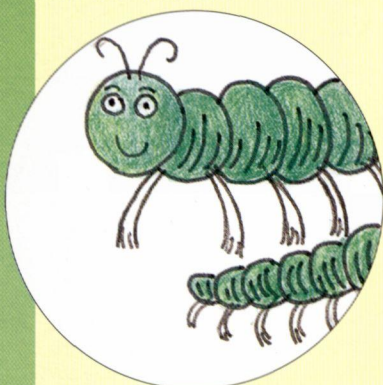
gnants, formateurs, étudiants, parents, élèves. Il ne s'agit pas d'une coquetterie, mais il est nécessaire de rappeler que ce travail n'est pas initialement dans les attributions du GTD. Il nous est cependant toujours apparu crucial que les textes obtiennent une légitimité sociale. La plupart de ces rencontres n'ont pas été organisées par le ministère mais à l'initiative des partenaires sociaux et institutionnels comme le SNEP, l'AEEPS et les inspecteurs d'académie. Qu'ils soient ici remerciés de cette contribution au débat. Tous ont permis au groupe technique de présenter les orientations du projet et de recueillir les demandes d'amendements. À la fin de cette consultation, nous avons demandé à l'administration d'organiser une journée nationale d'information. Elle a réuni une centaine d'inspecteurs et d'enseignants et a favorisé la présentation des évolutions.

veaux textes (enseignement commun, enseignement spécialisé et option facultative de la classe de première). Le conseil national a noté l'importance du travail, le dispositif d'accompagnement, l'effort de structuration et de simplification du discours, la volonté d'ouverture de la discipline vers les partenaires du système d'enseignement. Les nouveaux textes ont été acceptés sous réserve de modifications. La nouvelle version apparaissait en effet trop formelle, semble-t-il trop éloignée des programmes des autres disciplines. En quelque sorte pour le CNP les rédacteurs d'éducation physique devaient produire un effort de style. En l'absence d'un cahier des charges précis de la part du CNP, la lecture attentive

moment où les textes sont soumis au CNP, une nouvelle phase institutionnelle commence. Il s'agit de préparer la présentation officielle aux instances que constituent la Commission spécialisée des lycées (CSL) et le CSE. Lors de la commission des lycées du 17 mai, en accord avec la direction scolaire et les partenaires, et afin d'approfondir la concertation, j'ai proposé un report de la présentation des textes au CSE,

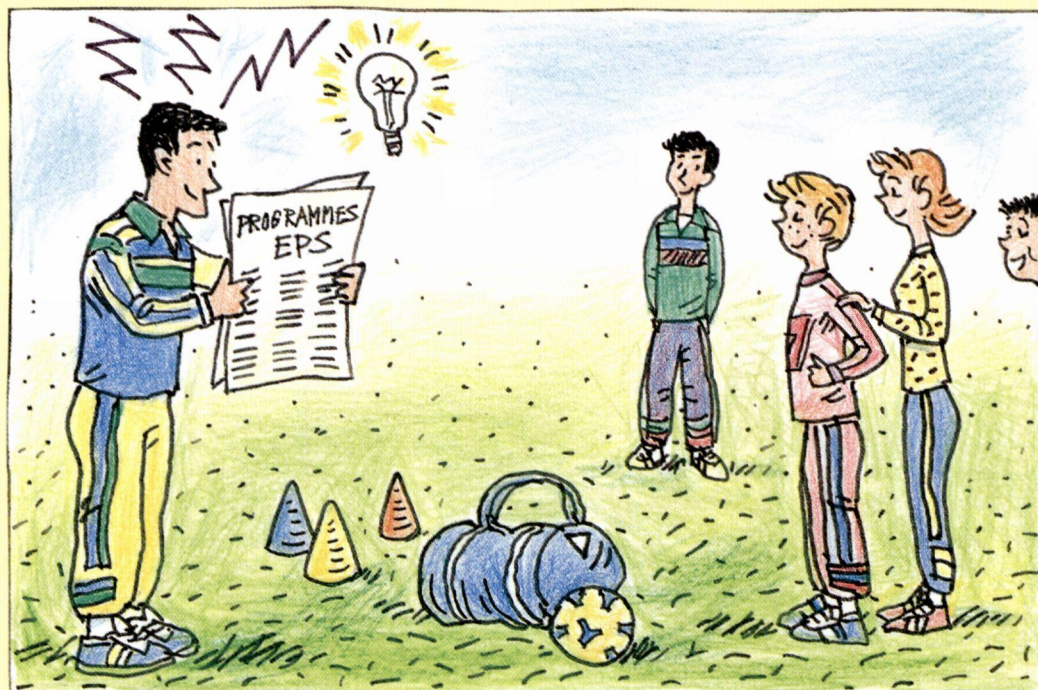
timent de la communauté professionnelle, exige de telles procédures institutionnelles. Les textes seront ensuite présentés au CSE les 29 et 30 juin. Au moment où nous réalisons cet entretien, et à l'issue de ce débat professionnel d'une année, on peut espérer que ces programmes y recevront un vote favorable.

EPS : Quels sont les délais d'application prévus pour ces programmes ?



EPS : Quel accueil vos partenaires ont-ils réservé aux nouveaux textes ?

Il serait trop long de dresser ici le bilan détaillé de ces rencontres. Le débat collectif a été d'une très grande richesse. Au fil des réunions, nous avons consigné tous les commentaires dans un journal de bord. À l'issue de la consultation, et sur la base des remarques, un rapport a été rédigé sur l'éducation physique et sportive au lycée, et sur les voies souhaitables de modification des textes de 1999. Il a été adressé au président du Conseil national des programmes (CNP). Ce document a ensuite été le point d'appui d'une nouvelle écriture des programmes. Ainsi sept textes ont été soumis au CNP le 28 mars 2000 : quatre nouvelles versions des textes de 1999 (orientations générales, enseignement commun, enseignement de détermination et option facultative de la classe de seconde) ; trois nou-



des programmes des autres disciplines a permis de dégager un nouveau plan d'écriture. Une nouvelle version a été proposée au conseil national en avril 2000. Elle a ensuite été soumise à la concertation formelle.

EPS : Concertation formelle ? Que faut-il entendre par là ?

Durant l'année scolaire 1999-2000, nous avons donc consulté nos partenaires. Par ailleurs, l'Inspection générale, par la voie de sa doyenne et du doyen du groupe EPS, a été tenue constamment informée de l'évolution du dossier. En revanche, à partir du

initialement prévu à la fin du mois de mai. Ce nouveau délai a permis d'organiser une réunion de travail avec les principaux syndicats (SNEP-FSU, SE-FEN et SGEN CFDT), l'association des enseignants (AEEPS) et le GTD. Les points litigieux y ont été discutés. Cette réunion de travail a permis de procéder à l'aménagement des textes. Il semble que les partenaires sociaux soient satisfaits de cette formule. En 2000-2001, avec l'appui de la Direction de l'enseignement scolaire, le GTD organisera de façon régulière plusieurs réunions de ce type. La publication de bons programmes, c'est-à-dire de programmes qui recueillent l'assen-

En 1999, le ministère avait souhaité implanter les programmes dès le mois de septembre suivant. Cette décision semblait dispenser le ministère de la nécessaire consultation de la communauté professionnelle. Les textes de 1999 ont donc été enrichis de la consultation conduite durant l'année scolaire. Ainsi le texte d'orientations générales, et les trois textes de la classe de seconde deviennent réglementaires et applicables dès la rentrée 2000. En revanche, nous avons demandé à l'administration que les textes de la classe de première puissent suivre la procédure de consultation.

C'est pourquoi ils seront mis en débat en 2000-2001 afin d'être applicables en septembre 2001.

EPS : Quels éléments faut-il en priorité retenir de ces textes ?

Une exigence de lisibilité a animé notre rédaction. Le CNP avait demandé un effort de style. Nous avons interprété cette demande comme le souhait d'amélioration de la stratégie de communication à l'égard des partenaires de la communauté éducative. Cet effort a été pris en compte de trois manières. Tout d'abord en complément des textes une lettre ouverte adressée aux parents d'élèves et aux élèves. Elle explique nos propositions en termes simples. Ensuite, nous avons souhaité que les textes de programmes soient lisibles par chacun, surtout étranger à la communauté professionnelle. Depuis plusieurs années il nous est trop souvent fait le reproche de ne pas tenter ce type d'effort de lisibilité. Les premiers échos paraissent positifs. L'un de nos partenaires a même lancé : « *c'est la première fois que je comprends des programmes d'éducation physique* ». Il était important que cet effort ne se réalise pas aux dépens du maintien de l'exigence professionnelle. Enfin, pour simplifier la lecture, notamment à l'intention des professionnels, tous les textes suivent le même plan de présentation. Chaque texte suit la progression suivante : Préambule, Objectifs, Composantes de l'enseignement, Programmes, Compétences attendues, Aspects méthodologiques de mise en œuvre, Évaluation.

EPS : Lors du débat professionnel une des questions essentielles paraissait être la liaison avec le collège.

Les programmes devaient à la fois s'appuyer sur les textes du collège et proposer des voies d'évolution du projet disciplinaire. Le texte d'orientations générales débute par l'exposé d'une finalité disciplinaire qui est en accord avec la charte du lycée pour le 21^e siècle :

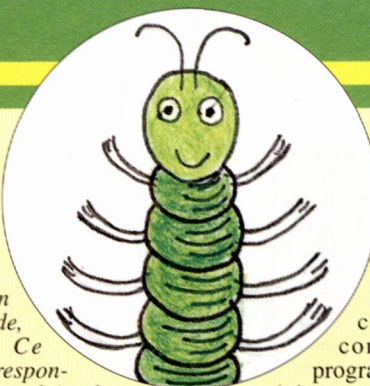


« *former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome. Ce citoyen est responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie* ». Quatre objectifs complètent cette finalité. Ils sont organisés par une idée simple : « se confronter aux activités physiques, physiques et artistiques, permet de vivre une diversité d'expériences corporelles, afin d'enrichir et d'élargir ses connaissances, ses compétences, ses savoirs, ses aptitudes ». Parmi ces expériences, les lycéens ont la possibilité de réaliser des performances en relation au temps et à l'espace, de concevoir et réaliser des actions à visée artistique, ou d'apprendre à s'engager dans l'activité, etc. Ces expériences corporelles favorisent l'accès à des objectifs proches de ceux du collège :

- l'accession au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, et certaines de leurs formes sociales de pratique ;
- le développement des ressources afin de rechercher par la réussite l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance en soi, la réalisation personnelle ;
- l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de la vie physique et au développement de sa santé tout au long de la vie ;
- l'engagement dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.

EPS : Dans votre texte précédent, vous aviez choisi une organisation particulière des contenus d'enseignement, notamment dans le rapport connaissances et compétences.

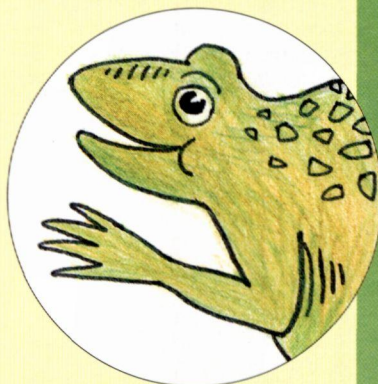
Nous avons persisté dans cette voie, mais nous avons gommé les dichotomies



qui étaient reprochées. Pour le GTD, des expériences diverses et complémentaires en éducation physique favorisent la construction de connaissances. Un programme disciplinaire doit assurément préciser ces connaissances qui constituent les contenus de l'enseignement. Il est nécessaire de les présenter pour préciser les contours d'une culture commune, c'est-à-dire ce qui doit être acquis par les élèves à l'issue de la scolarité. Mais aussi pour faciliter le travail des enseignants.

Ces contenus d'enseignement sont organisés autour de quatre types de connaissances : les informations, les techniques et les tactiques, les connaissances sur soi, les savoir-faire sociaux. Par ailleurs, ces connaissances permettent aux élèves de construire des compétences en éducation physique et sportive. Ces compétences répondent à quatre caractéristiques : elles combinent l'ensemble des connaissances, constituent des savoirs en actes dans une situation particulière issue d'une activité physique identifiée. Elles sont formulées de manière suffisamment large pour pouvoir être spécifiées dans chaque activité physique, sportive et artistique, en fonction des caractéristiques de celle-ci. Elles sont à identifier à l'issue d'une période suffisamment longue d'apprentissage. Les trois enseignements d'éducation physique et sportive sont finalisés par plusieurs compétences exigibles à l'issue des apprentissages. Elles sont organisées selon deux composantes de l'enseignement : culturelle et méthodologique. La composante culturelle permet de confronter les élèves à la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, à certaines de leurs pratiques sociales, de les faire accéder à la signification culturelle de chacune, de provoquer leur adaptation aux situations spécifiques qu'elles proposent. Concernant la composante méthodologique : la confrontation directe et étroite à la pratique des activités physiques implique aussi l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives favorables aux apprentissages. Ces outils ne sont pas construits indépendamment de la

pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, bien identifiées. L'ensemble de ces compétences (des deux composantes, j'insiste bien) permet aux lycéennes et lycéens de conforter un projet personnel, de garantir un épanouissement et un équilibre personnel à court terme, de favoriser un développement à plus long terme.



EPS : Vous clarifiez peut-être les notions, mais cela reste très théorique.

Un des membres du CNP nous a fait remarquer que depuis de nombreuses années, l'éducation physique tentait de réaliser une synthèse notionnelle louable, mais se heurtait à la double difficulté de construire un raisonnement fondé théoriquement, et de donner des outils aux enseignants. Vous tenez, disait-il, de prendre en compte tant de paramètres que « *l'éducation physique devient un mille-pattes qui se demande à chaque mouvement quelle patte il va bien pouvoir poser* ». Pourtant dire que l'éducation physique permet plusieurs expériences, que celles-ci favorisent l'acquisition de connaissances, qu'elles-mêmes permettent à l'élève d'être reconnu compétent dans une discipline nous paraît être un raisonnement simple.

Il nous restait cependant à montrer que cette analyse peut devenir opérationnelle. Pour cela nous avons construit une sorte de matrice qui permet de programmer les contenus d'enseignement. Dans plusieurs activités physiques, sportives et artistiques, les compétences attendues de la part de l'élève à l'issue de l'enseignement sont spécifiées, des exemples de situation de mise en œuvre sont proposés, des niveaux de connaissances sont donnés (tableau).



EPS : Laissez-vous entendre qu'il existe des programmes déclinés par activité. Quelle gageure ! Comment choisir ces activités ?

Nous nous sommes appuyés sur le rapport rendu au ministre par l'inspection générale. L'administration du ministère s'inquiétait de l'inflation du nombre d'activités utilisées en tant que support de l'évaluation certificative au baccalauréat. Dans le rapport, une douzaine d'activités apparaissent comme les plus utilisées par les enseignants. D'autres répondent à des choix académiques ou locaux. En suivant ces conclusions, nous proposons des programmes selon deux ensembles d'activités : l'ensemble commun correspond aux activités les plus enseignées dans les lycées français. On est bien là dans la logique d'une culture commune. Mais afin de ne pas enfermer les programmes dans la tradition, souvent guidée par les installations sportives disponibles, et pour favoriser l'initiative locale, les enseignants peuvent puiser dans un ensemble complémentaire. C'est pourquoi les programmes de l'enseignement commun en classe de seconde et de première proposent les programmes de 17 activités physiques. Nous espérons que ces fiches seront perçues comme une aide à l'enseignement.

EPS : Ces fiches paraissent remplacer les documents d'accompagnement

Tableau

ACTIVITÉ	COMPÉTENCES ATTENDUES		CLASSE ET NIVEAU
CONNAISSANCES			
INFORMATIONS	PROCÉDURES		
	Techniques et tactiques	Connaissance sur soi	Savoir-faire sociaux
			
SITUATION PROPOSÉE			

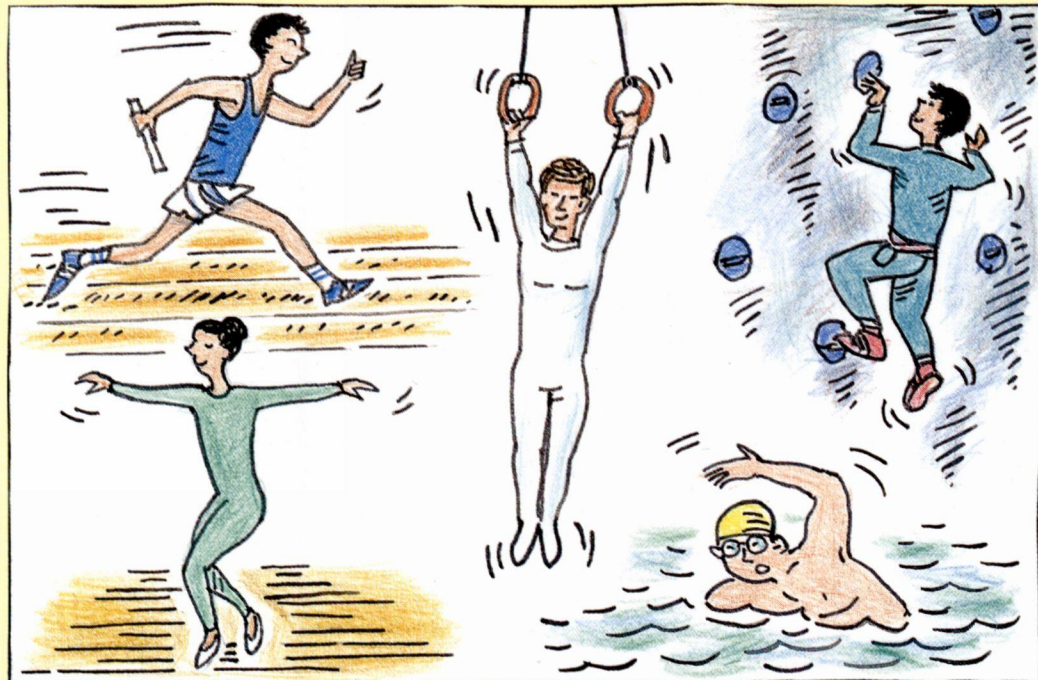
ment des classes de collège ? De tels documents ne seront pas rédigés pour les lycées ?

Les programmes du collège, c'est-à-dire les textes réglementaires pour la discipline s'arrêtaient aux formulations de compétences propres aux groupements d'activités.

Nous avons souhaité être plus précis dans les textes du lycée et

programmes en conservant une certaine latitude. Ces documents constituent une sorte de manuels du maître, une sorte de solfège à partir duquel une improvisation pédagogique est rendue possible. Les documents développeront dans les activités programmées, les enjeux éducatifs de l'activité, la diversité des compétences à attendre, les connaissances, et un approfondissement de séquences d'enseignement. Autant d'éléments qui peuvent aider à

Ceux de la classe de terminale seront à concevoir ainsi que leurs conséquences sur l'évaluation certificative. Lors des concertations officielles du mois de mai, l'administration a annoncé son souhait de confier la conception de cette évaluation aux GTD. Pour notre part nous souhaitons travailler en relation avec l'inspection générale qui a beaucoup réfléchi sur cette question. Un des enjeux sera donc l'articulation des programmes et de l'évalua-



correspondre à la demande légitime de spécification des contenus d'enseignement dans les activités physiques. En complément, des documents d'accompagnement paraîtront dès la rentrée de septembre. Il a été demandé à chaque expert ayant contribué à la conception des fiches par activité de proposer des exemples de mise en œuvre. Dans le cadre d'un cahier des charges commun aux experts, chacun y traitera les

résoudre les problèmes concrets rencontrés par les enseignants.

EPS : Quelles sont vos perspectives pour l'année 2000-2001 ?

Il faudra suivre de façon attentive l'implantation des programmes de la classe de seconde. Il faudra aussi consulter sur la pertinence des programmes de première.

tion au baccalauréat. Depuis 1983, les enseignants souhaitent cette liaison explicite. Il ne faudra pas manquer le rendez-vous. Nous avons aussi d'autres projets, comme l'élaboration du site disciplinaire sur l'internet. Ce sont autant de dossiers passionnants qui visent tous à mettre une profession en réseau et en débat autour de la définition de ses contenus d'enseignements.

Ainsi l'éducation physique peut tenir sa place et conserver son statut sans avoir ni la prétention de la grenouille, ni la taille du bœuf, ni la maladresse du mille-pattes. ■

